



# COMMUNE DE HAMBACH

## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

REUNION du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal		
	Approuvé à l'unanimité	<b><u>Approbation du PV de la séance précédente du 09 mars 2026</u></b> - le procès-verbal de la séance du 09 mars 2026.
	Elit avec 22 voix et 1 bulletin blanc	<b><u>Election du Maire</u></b> - Daniel MULLER en tant que Maire
DCM 2026/11	Décide à l'unanimité  Elit avec 22 voix et 1 bulletin blanc	<b><u>Détermination du nombre des adjoints et élection des adjoints</u></b> - la création de 6 postes d'adjoints.  - o Eric SCHORUNG 1 <sup>er</sup> adjoint o Véronique RINCKE 2 <sup>ème</sup> adjointe o Serge SCHMITT 3 <sup>ème</sup> adjoint o Marie-Joséphine KIRCHER 4 <sup>ème</sup> adjointe o Jonathan MOURER 5 <sup>ème</sup> adjoint o Evelyne FIRTION 6 <sup>ème</sup> adjointe
DCM 2026/12	Décide à l'unanimité	<b><u>Indemnités de fonction des élus</u></b> <b><u>Pour le Maire</u></b> - avec effet au 20/03/2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : à 52,28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
DCM 2026/13	Décide à l'unanimité	<b><u>Indemnités de fonction des élus</u></b> <b><u>Pour les Adjoints au Maire</u></b> - que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, et avec effet à compter du 20/03/2026 fixé aux taux suivants : o 1er adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique o 2e adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique o 3e adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique o 4e adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique o 5e adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique o - 6e adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
DCM 2026/14	Décide à l'unanimité	<b><u>Indemnités de fonction des élus</u></b> <b><u>Pour le conseiller municipal délégué</u></b> - d'allouer, avec effet au 20/03/2026 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué au taux de 5,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
DCM 2026/15	Décide à l'unanimité	<b><u>Assainissement : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2024</u></b> - pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations 1°), 3°), 4°), 5°), 6°), 7°), 8°), 9°), 10°), 11°), 12°), 15°), 16°), 17°), 19°), 20°), 21°), 23°), 24°), 26°), 27°) de l'article L 2122-22 du CGCT.

Hambach, le 23 mars 2026

M. le Maire,  
Daniel MULLER



La Secrétaire de Séance,  
Sylvie BEYER